

Index de l'égalité femmes/hommes

Conformément à la charte du Groupe Bolloré pour la Diversité et l'Inclusion, l'égalité professionnelle femmes-hommes est identifiée comme un levier de transformation avec un potentiel fédérateur commun à toutes les divisions du Groupe. Le Groupe se fixe trois objectifs permettant de favoriser l'égalité professionnelle femme-homme :

- **Féminisation des emplois à faible représentation féminine à compétences égales**, en communiquant auprès des publics et institutions appropriées.
- **Favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité**, notamment à travers la sélection de plus de femmes dans les programmes de formation au management.
- **Suivre et accompagner des femmes dans leur évolution professionnelle** à travers notamment le recours au Tutorat.

Calcul de l'index de l'égalité femmes/hommes pour l'année 2020

En application de la loi Avenir Professionnel, les sociétés françaises de plus de 50 salariés publient leur index égalité femmes/hommes basé sur 4 ou 5 indicateurs (en fonction de l'effectif de l'entité) aboutissant à une note sur 100 points. Pour le Groupe Bolloré, les sociétés suivantes sont concernées :

	2020
UES TELECOM	94
BOLLORE ENERGY	91
UES LA REUNION	89
IER	88
BIS	87
BTLC	86
BAL	85
SOGETRA	85
BOLLORE LOGISTICS	84
UES BOLLORE	83
BLUECARSHARING	83
SFDM	82

Grâce aux actions mises en œuvre visant à assurer une meilleure équité professionnelle entre les femmes et les hommes du Groupe Bolloré, la très grande majorité des entités ont maintenu ou amélioré leur score. Notamment toutes les entités affichent un score supérieur à 80/100.

Pour les entités NORD SUD, BL GUADELOUPE et AUTOMATIC SYSTEMS, bien que concernées par le calcul de l'index, les critères de représentativité par catégorie imposés par la méthodologie de l'index, ne le rendent pas calculables.

Détail par indicateur et par société

SOCIETES DE PLUS DE 250 SALARIES	BOLLORE ENERGY	BI'S *	IER	BOLLORE LOGISTICS	UES BOLLORE
1- écart de remuneration (en %)	36	39	38	34	33
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	15	-	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	0	0	0	0
Total des indicateurs calculables	91	74	88	84	83
INDEX (sur 100 points)	91	87	88	84	83

* Un des indicateurs est non calculable

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

SOCIETES DE MOINS DE 250 SALARIES	UES TELECOM	UES LA REUNION	BTLC	BAL	SOGETRA *	BLUECAR SHARING	SFDM *
1- écart de remuneration (en %)	39	39	36	35	35	23	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	35	35	35	35	35	35	25
3- écarts de promotions (en points de %)	<i>Non applicable pour les sociétés de moins de 250 salariés</i>						
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15	15	-	15	-
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	0	0	0	15	10	5
Total des indicateurs calculables	94	89	86	85	85	83	70
INDEX (sur 100 points)	94	89	86	85	85	83	82

* Un des indicateurs est non calculable

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.